

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/20/0591 du 4 septembre 2020 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site agricole au nom et pour compte de Monsieur Marc Schlechter de Reuler.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 22 septembre 2020

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER